

**Prévoyance professionnelle  
Gate Gourmet (PGG)**

**Comptes annuels 2011**

<b>Sommaire</b>	Page
<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>4</b>
<b>Annexe</b>	<b>7</b>
1 Bases et organisation.....	7
1.1 Forme juridique et but.....	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie .....	7
1.3 Indication de l'acte et règlements.....	7
1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature.....	7
1.5 Experts, organe de contrôle, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance .....	8
1.6 Employeurs affiliés .....	8
2 Membres actifs et retraités.....	8
2.1 Membres actifs et membres .....	8
2.2 Bénéficiaires de rentes.....	9
3 Nature de l'application du but.....	10
3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance.....	10
3.2 Financement, méthode de financement.....	10
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance.....	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	11
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.....	11
4.2 Principes comptables et d'évaluation.....	11
5 Risques actuariels / couverture de risque / degré de couverture.....	12
5.1 Genre de couverture de risque, réassurance .....	12
5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne.....	12
5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP .....	13
5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités .....	13
5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle .....	14
5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives.....	14
5.7 Modifications de bases techniques et hypothèses .....	16
5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2.....	17
6 Explications sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant.....	17
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements.....	17
6.2 Utilisation des extensions (article 50 OPP2).....	18
6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs .....	19
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement.....	20
6.5 Instruments financiers dérivés en cours .....	23
6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune.....	23
6.7 Valeur vénale et partenaire contract. des papiers valeurs sous Securities Lending... ..	25
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation.....	26
7.1 Bilan.....	26
7.2 compte d'exploitation.....	27
8 Demandes de l'autorité de surveillance.....	30
9 Autres informations relatives à la situation financière.....	30
10 Evénements postérieurs à la date du bilan.....	30
<b>Rapport de l'organe de contrôle</b>	<b>31</b>

## Avant-propos

Chères, chers destinataires,

2011 a été à toutes sortes de points de vue une année turbulente avec des changements radicaux dans le monde, mais aussi en Suisse.

Des informations mondiales significatives ont été, entre autres, le printemps arabe ou le tremblement de terre avec le tsunami au Japon, qui a dévasté de vastes étendues du pays, a mené l'économie à l'épuisement et a provoqué un accident maximal dans une centrale nucléaire. C'est ainsi qu'une discussion à l'échelon mondial a été déclenchée, à savoir comment assurer désormais l'approvisionnement en énergie. Mais pour notre caisse de pensions, la politique d'endettement de nombreux états était assurément au centre de nos préoccupations économiques. La crise d'endettement aux USA, mais aussi dans quelques pays de l'EU ont fait chuter l'euro et le dollar US dans des profondeurs record. Beaucoup d'investisseurs ont fui vers le franc suisse, havre de sécurité et, par conséquent, notre monnaie a été réévaluée de manière extrême avec des conséquences négatives pour l'industrie d'exportation suisse.

L'année de placement a débuté avec des gains insignifiants et, en mars, une descente commença jusqu'à fin août: perte de presque 4% à ce moment-là, suivie d'un changement de tendance jusqu'à la fin de l'année et d'une performance globale de +1%.

Ce sont principalement les actions qui ont influencé négativement les résultats de notre portefeuille: Suisse -6%, étranger -10%, d'autre part, les obligations en francs suisses étaient +5% et les monnaies étrangères +7% positives. Une fois de plus, les biens immobiliers ont été une valeur stable avec +10%, mais aussi les Private Equity avec +5%. Le risque des monnaies étrangères a été partiellement protégé en 2011.

En comparaison nationale, le résultat de notre caisse de pensions se situe dans la première moitié. La fortune totale s'est montée à CHF 173.8 mio. Le degré de couverture se situe à la fin de l'année tout juste au-dessous de 100%, contre 103.8% à fin 2010. Malgré ceci, le Conseil de fondation a fixé à 2% l'intérêt sur le total de l'avoir vieillesse des assurés.

Compte tenu de l'insuffisance des réserves de fluctuation de valeur, le Conseil de fondation a alors renoncé à une augmentation des rentes de vieillesse.

Lors de plusieurs séances, le Conseil de fondation a discuté de l'adaptation à de nouvelles bases actuelles, qui comportent les connaissances actuelles concernant l'espérance de vie et le risque invalidité. La plus longue espérance de vie des assurés exige une adaptation des taux de conversion, avec lesquels le montant des rentes de vieillesse est calculé sur la base du capital disponible. De 2013 à 2016, ce taux diminuera chaque année de 0.1%, conformément à l'information séparée de janvier 2012. A la date du 31.12.2011, le taux d'intérêt technique a été réduit de 3.5% à 3% pour l'intérêt calculé des capitaux de retraite. Ces mesures servent à la stabilisation de la caisse et à un meilleur contrôle des futures dépenses.

En 2011, l'effectif des assurés a à nouveau légèrement augmenté à 1016 actifs (année précédente 985) et nous avons maintenant 166 retraités dans la caisse (année précédente 149).

La fondation est juridiquement séparée de Gate Gourmet Switzerland SARL. Ainsi, par exemple, elle n'a en aucune manière subi les conséquences du cas de fraude et de ses conséquences – qui a touché Gate Gourmet en 2011.

A cette occasion, je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à l'ensemble du Conseil de fondation de la PGG, à l'expert en prévoyance professionnelle, au contrôleur des investissements ainsi qu'au gérant et à PFS pour leur collaboration, toujours excellente et empreinte de professionnalisme.

Thomas Foehn, Président PGG

# Comptes annuels 2011

## Bilan

<b>ACTIFS</b>	Index An- nexe	<b>31.12.2011</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2010</b> <b>CHF</b>
<b>Placements de la fortune</b>	6.4	<b>171'799'397</b>	<b>173'171'115</b>
Liquidités		6'270'686	19'822'363
Créances envers employeur	7.1.1	567'416	536'836
Créances	7.1.2	241'308	252'745
Obligations CHF		35'973'529	25'953'936
Obligations monnaies étrangères		10'557'615	9'952'444
Obligations Emerging Markets		6'743'219	0
Prêts hypothécaires	6.4.2	5'024'859	5'670'859
Biens immobiliers	6.6.1	46'346'413	41'916'389
Actions Suisse		14'895'181	15'920'648
Actions Europe		8'525'919	9'556'947
Actions Amérique du Nord		10'066'293	6'623'281
Actions Pacifique		5'011'881	9'610'561
Actions Emerging Markets		4'946'761	5'152'419
Private Equity	6.4.3	3'121'187	3'456'595
Hedge Funds (incl. couverture sur devises)	6.6.3	13'507'130	15'104'916
Commodities		0	3'640'175
<b>Compte de régularisation actifs</b>	7.1.3	<b>1'967'574</b>	<b>1'776'431</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>173'766'971</b>	<b>174'947'545</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes</b>		<b>1'445'166</b>	<b>1'299'362</b>
Prestations de libre passage		1'394'886	259'198
Versement de capitaux retraités et survivants		0	981'306
Autres dettes	7.1.4	50'280	58'858
<b>Compte de régularisation passifs</b>	7.1.5	<b>120'586</b>	<b>88'646</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>172'353'705</b>	<b>167'231'483</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	103'351'705	107'681'327
Capital de prévoyance retraités	5.4	60'305'000	51'262'156
Provisions techniques	5.6	8'697'000	8'288'000
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>0</b>	<b>6'328'054</b>
<b>Capital de fondation / fonds libres / découvert</b>		<b>-152'486</b>	<b>0</b>
Etat en début de période			
Excédent de dépenses		-152'486	0
<b>Total passifs</b>		<b>173'766'971</b>	<b>174'947'545</b>

## Compte d'exploitation

	Index Annexe	2011 CHF	2010 CHF
<b>Contributions régulières et autres et apports</b>		<b>6'694'526</b>	<b>8'391'663</b>
Cotisations d'épargne salariés		2'310'897	2'162'129
Cotisations d'épargne employeur		2'855'544	2'727'970
Primes de risque salariés		698'426	645'195
Primes de risque employeur		822'009	772'499
Apports uniques salariés		7'650	59'784
Apport réserve de fluctuation de valeur (LP CGP)		0	2'024'086
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>3'412'731</b>	<b>18'284'963</b>
Apports de libre passage		3'049'588	2'709'282
Apport succession (LP – liquidation partielle CGP)		0	15'381'999
Versements paiements anticipés LFEPL/divorces		363'143	193'682
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>10'107'257</b>	<b>26'676'626</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-4'591'135</b>	<b>-11'776'825</b>
Rentes de vieillesse		-2'640'923	-2'245'529
Rentes d'enfants de retraités		-15'498	-5'740
Rentes de survivants		-196'782	-185'390
Rentes d'orphelins		-3'390	-3'390
Rentes d'invalidité		-456'366	-445'881
Rentes d'enfants d'invalides		-34'190	-35'105
Prestations en capital à la retraite		-1'105'621	-4'193'520
Prestations en capital succession (LP CGP)		0	-4'507'940
Prestations en capital en cas de décès et invalidité		-138'365	-154'329
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-8'129'266</b>	<b>-8'384'965</b>
Prestations de libre passage lors de sorties		-7'665'320	-2'725'757
Prestations de libre passage succession (LP CGP)		0	-5'018'535
Retraits anticipés LFEPL et versements suite divorce	7.2.1	-463'946	-640'673
<b>Sorties pour prestations et retraits anticipés</b>		<b>-12'720'401</b>	<b>-20'161'790</b>
<b>Modifications capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>-5'122'221</b>	<b>-8'366'971</b>
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	5.2	6'375'344	3'305'609
Constitution capital de prévoyance retraités	5.4	-9'042'844	-7'116'979
Constitution de provisions techniques	5.6	-409'000	-2'517'000
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-2'045'722	-2'038'601
<b>Frais d'assurance</b>	7.2.2	<b>-96'255</b>	<b>-96'816</b>
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-7'831'620</b>	<b>-1'948'951</b>

	Index An- nexe	<b>2011</b> <b>CHF</b>	<b>2010</b> <b>CHF</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	6.6	<b>1'753'923</b>	<b>443'777</b>
Résultat des liquidités		-936'892	-317'917
Résultat des obligations CHF		1'240'331	849'078
Résultat des obligations monnaies étrangères		674'569	-4'570'639
Résultat des obligations Emerging Markets		56'065	0
Résultat des prêts hypothécaires		130'330	138'546
Résultat des biens immobiliers	6.6.1	4'198'716	3'178'404
Résultat des actions Suisse		-1'034'118	153'937
Résultat des actions Europe		-1'033'365	-613'335
Résultat des actions Amérique du Nord		133'295	368'531
Résultat des actions Pacifique		-1'098'715	384'482
Résultat des actions Emerging Markets		-903'984	369'875
Résultat Private Equity	6.6.2	167'011	95'770
Résultat Hedge Funds (inclus couverture devises)	6.6.3	-77'331	573'918
Résultat Commodities		433'660	-45'217
Résultat Securities Lending	6.7	15'199	43'156
Frais de gestion du placement de la fortune	7.2.3	-189'849	-147'255
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-20'999	-17'556
<b>Autres revenus</b>		<b>1'305</b>	<b>4'191</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.2.4	<b>-404'149</b>	<b>-418'645</b>
<b>Excédent de dépenses avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-6'480'540</b>	<b>-1'919'628</b>
<b>Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>6'328'054</b>	<b>1'919'628</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>-152'486</b>	<b>0</b>

## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 *Forme juridique et but*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland SARL, au sens des articles 80 ss CC, article 331 CO et article 48, alinéa 2 LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland SARL. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'application pour les salariés de la société fondatrice et des entreprises qui lui sont étroitement liées économiquement ainsi que pour leurs proches et survivants contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

#### 1.2 *Enregistrement LPP et fonds de garantie*

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au registre de la prévoyance professionnelle et de fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et elle est ainsi rattachée au fonds de garantie.

#### 1.3 *Indication de l'acte et règlements*

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indications sur les règlements:

<b>Règlement</b>	<b>Approuvé le</b>	<b>Valable dès</b>
Règlement des prestations	21 novembre 2008	1er janvier 2009
Règlement de liquidation partielle	11 mai 2010	2 juin 2010
Règlement des provisions	19 février 2010	31 décembre 2009
Règlement interne et organisationnel	30 janvier 2003	30 janvier 2003
Règlement des élections	11 mai 2011	11 mai 2011
Règlement des placements	27 octobre 2011	27 octobre 2011

#### 1.4 *Organe de direction paritaire / droit de signature*

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants le 31 décembre 2011:

<b>Représentants de l'employeur</b>		<b>Représentants du personnel</b>	
<b>Période du mandat 1.1.2011 – 31.12.2014</b>			
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Mark Zimmermann	Membre*	Robert Knutson	Membre*
Tanja Schnyder	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Mathias Stuker	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*

#### **Direction de l'entreprise/ comptabilité**

Benno Halter	Gérant*
Doris Pongelli	Remplacante du gérant, comptable*
Erich Thurnherr	Remplaçant de la comptable*

\*= droit de signature à deux

## 1.5 Experts, organe de contrôle, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance

Expert en prévoyance	Dipeka AG, Peter K. Bachmann, 8048 Zürich
Organe de contrôle	BDO AG, 8031 Zurich
Contrôleur des investissements	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 St. Gallen
Autorité de surveillance	Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zürich, 8090 Zurich

## 1.6 Employeurs affiliés

Au courant de l'année de référence, quelques assurés sont passés dans les filiales nouvellement créées „Gate Retail Onboard GmbH” et „gategroup IP GmbH”. En 2012, le Conseil de fondation a approuvé rétroactivement les contrats d'affiliation correspondants.

## 2 Membres actifs et retraités

### 2.1 Membres actifs et membres externes

#### Gate Gourmet Switzerland SARL, unité de Zurich

	2011	2010
<b>Effectif initial le 1.1.</b>	<b>700</b>	<b>631</b>
Entrées	159	169
Sorties	-134	-71
Retraites	-8	-25
Décès	-1	-2
Cas d'invalidité	-1	-2
<b>Effectif final le 31.12.</b>	<b>715</b>	<b>700</b>
Avoirs vieillesse au 31.12.	79'193'175	81'194'366

#### Gate Gourmet Switzerland SARL, unité de Genève

	2011	2010
<b>Effectif initial le 1.1.</b>	<b>199</b>	<b>183</b>
Entrées	33	57
Sorties	-33	-38
Retraites	-5	-3
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
<b>Effectif final le 31.12.</b>	<b>194</b>	<b>199</b>
Avoirs vieillesse au 31.12.	17'008'756	19'083'624

#### Gate Gourmet Switzerland SARL, gategroup Corporate Office inclus France

	2011	2010
<b>Effectif initial le 1.1.</b>	<b>86</b>	<b>81</b>
Entrées	42	26
Sorties	-22	-21
Retraites	-2	0
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
<b>Effectif final le 31.12.</b>	<b>104</b>	<b>86</b>
Avoirs vieillesse au 31.12.	6'720'195	7'403'337



**Gate Retail Onboard GmbH / gategroup IP GmbH**

	2011	2010
<b>Effectif initial le 1.1.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Entrées	3	0
Sorties	0	0
Retraites	0	0
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
<b>Effectif final le 31.12.</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Avoir vieillesse au 31.12.	429'579	0

**Total PGG**

	2011	2010	Modification par rapport à l'année précédente
<b>Effectif initial le 1.1.</b>	<b>985</b>	<b>895</b>	<b>90</b>
Entrées	237	252	-15
Sorties	-189	-130	-59
Retraites	-15	-28	13
Décès	-1	-2	1
Cas d'invalidité	-1	-2	1
<b>Effectif final le 31.12.</b>	<b>1'016</b>	<b>985</b>	<b>31</b>
Avoir vieillesse au 31.12.	103'351'705	107'681'327	-4'329'622

Modification selon l'âge LPP le 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
18 - 24	19	14	27	20	46	34
25 - 34	98	105	143	130	241	235
35 - 44	101	94	163	174	264	268
45 - 54	105	101	206	191	311	292
55 - 65	57	53	97	103	154	156
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>367</b>	<b>636</b>	<b>618</b>	<b>1'016</b>	<b>985</b>

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la PGG s'élève à 42.4 ans (année précédente 42.9).

## 2.2 Bénéficiaires de rentes

Types de rentes	2011 31.12.	Nouveaux bénéficiaires	Sorties	2010 31.12.
Rentes de vieillesse	107	12	-1	96
Rentes d'invalidité	33	3	0	30
Rentes de viduité	8	1	0	7
Rentes d'enfants	18	4	-2	16
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>20</b>	<b>-3</b>	<b>149</b>

Un bénéficiaire de rente reçoit, sur la base d'une invalidité partielle, une rente d'invalidité ainsi qu'une rente de vieillesse.

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle.

Le règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît après l'âge de 63 ans révolus. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'une indemnité unique en capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés collectivement en fonction de l'âge.

La rente d'invalidité correspond à 6% de l'avoir de vieillesse prévu à l'âge de 63 ans, l'extrapolation se faisant avec un taux d'intérêt de 2.5%.

La rente de conjoint s'élève à 85% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au partenaire qu'au conjoint, pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné un partenaire, un capital de décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse accumulé.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants se montent à 10% du dernier salaire assuré et à 15% en cas d'orphelin de père et de mère.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Les assurés peuvent choisir entre le « plan d'épargne standard » et le « plan d'épargne plus ». Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées selon le „plan d'épargne standard“. Un changement de plan d'épargne est chaque fois possible au 1<sup>er</sup> janvier et il demeure valable pour toute l'année civile suivante. Une information appropriée de l'assuré doit avoir lieu jusqu'au 30 novembre.

Les cotisations en vigueur pour la prévoyance vieillesse (avoirs de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard employeur	Standard salarié	Plan d'épargne Plus employeur	Plan d'épargne Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

La cotisation pour l'assurance risque décès et invalidité se monte à 4.2% du salaire assuré, 2,3% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 1,9% du salaire assuré par le salarié. Pour les collaborateurs de Gate Gourmet Switzerland, unité de Genève, la cotisation risque est financée à raison de 2,1% du salaire assuré par l'employeur et 2,1% du salaire assuré par le salarié.

Les coûts d'administration, ceux pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le contrat a été à nouveau prorogé pour 3 ans.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la fondation correspondent aux directives de Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, respectivement vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations CHF	Valeur vénale
Obligations monnaies étrangères	Valeur vénale
Obligations Emerging Markets	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Biens immobiliers	Valeur vénale
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Actions Emerging Markets	Valeur vénale
Private Equity	Négociables: valeur vénale Non négociables: Net Asset Value
Hedge Funds	Valeur vénale
Commodities	Valeur vénale

Les actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de référence, les frais et revenus au cours du jour respectif.

## 5. Risques actuariels / couverture de risque / degré de couverture

### 5.1 Genre de couverture de risque, réassurance

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pensions autonome. Jusqu'au 31 décembre 2009, elle a pris tous les risques à sa charge et elle n'a conclu aucun contrat d'assurance. Dans la fondation, une provision est constituée pour les fluctuations des risques à court terme.

Dès le 1er janvier 2010, la fondation a conclu un contrat d'assurance Stop Loss (contrat no. 78'542) avec la Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG (validité 01.01.2010 bis 31.12.2012). Le contrat Stop Loss a les repères suivants:

<b>Réassurance</b>	<b>Dès le 1.1.2010 Zürich Versicherung, en CHF</b>
Préjudice unique maximal assuré	1'500'000
Préjudice supérieur maximal assuré par année	23'000'000
Montant de la franchise annuelle en % de la somme salariale prise en compte	8.050%
Montant de la prime annuelle minimale	48'000
En % de la somme salariale prise en compte	0.153%

### 5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

<b>Evolution et rémunération des avoirs d'épargne</b>	<b>2011 CHF</b>	<b>2010 CHF</b>
<b>Etat des avoirs d'épargne le 1.1.</b>	<b>107'681'327</b>	<b>108'948'335</b>
<b>Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>-6'375'344</b>	<b>-3'305'609</b>
<i>Cotisations d'épargne salariés</i>	<i>2'310'897</i>	<i>2'162'129</i>
<i>Cotisations d'épargne employeur</i>	<i>2'855'544</i>	<i>2'727'970</i>
<i>Apports uniques salariés</i>	<i>7'650</i>	<i>59'784</i>
<i>Apports de libre passage</i>	<i>3'049'588</i>	<i>2'709'282</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorces</i>	<i>363'143</i>	<i>193'682</i>
<i>Prestations de libre passage lors de sorties</i>	<i>-7'665'320</i>	<i>-2'725'757</i>
<i>Paiements retraits anticipés LFEPL / divorces</i>	<i>-463'946</i>	<i>-640'673</i>
<i>Dissolutions suite retraites, décès et invalidité</i>	<i>-6'832'900</i>	<i>-13'647'550</i>
<i>Apports suite succession (liquidation partielle CGP)</i>	<i>0</i>	<i>15'381'999</i>
<i>Prestations libre passage suite succession (LP CGP)</i>	<i>0</i>	<i>-5'018'535</i>
<i>Prestations capital retraits suite succession (LP CGP)</i>	<i>0</i>	<i>-4'507'940</i>
<b>Rémunération des avoirs d'épargne</b>	<b>2'045'722</b>	<b>2'038'601</b>
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs le 31.12.</b>	<b>103'351'705</b>	<b>107'681'327</b>
Taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs vieillesse selon la LPP (assurés actifs le 1.1.2012 et sorties, respectivement retraites jusqu'au 31.12.2011)	2%	2%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir vieillesse subrogatoire (assurés actifs le 1.1.2012)	2%	2%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir vieillesse subrogatoire (sorties, respectivement retraites jusqu'au 31.12.2011)	2%	0%

Conformément à l'article 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt pour l'année écoulée lorsqu'il connaît les résultats annuels. Durant l'année de référence, le Conseil de fondation a fait usage de cette possibilité et il n'a pris en considération aucun intérêt pour des calculs de prestations ou des versements d'avoirs surobligatoires en cours d'exercice. Sur la base de la situation financière de la fondation, lors de sa séance du 15 décembre 2011, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse 2011 de la manière suivante:

- 1) Tous les actifs le 1.1.2012: 2% sur l'ensemble de l'avoir vieillesse (LPP obligatoire et surobligatoire)
- 2) Sorties, respectivement retraites avant, respectivement le 31.12.2011: 2% sur l'ensemble de l'avoir vieillesse (LPP obligatoire et surobligatoire)

### 5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP

<b>Somme des comptes de vieillesse selon LPP</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Somme des avoirs vieillesse	103'351'705	107'681'327
dont part selon LPP	46'684'525	46'526'704

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

### 5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

<b>Evolution du capital de couverture pour les retraités</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Etat du capital de couverture le 1.1.</b>	<b>51'262'156</b>	<b>44'145'177</b>
<b>Constitution du capital de prévoyance retraités</b>	<b>9'042'844</b>	<b>7'116'979</b>
<i>Constitution suite retraite, décès et invalidité</i>	6'832'900	13'647'550
<i>Dissolution suite prestations en capital, retraites, décès et invalidité</i>	-1'243'985	-4'347'849
<i>Dissolution suite versement de rentes</i>	-3'347'150	-2'921'036
<i>Constitution suite transfert de capital du capital d'épargne des actifs au capital de couverture des rentes (liquidation partielle CGP)</i>	0	4'507'940
<i>Dissolution à la suite de prestation en capital suite succession (liquidation partielle CGP)</i>	0	-4'507'940
<i>Décès actifs</i>	54'283	0
<i>Rémunération technique</i>	1'874'000	1'670'000
<i>Changement de bases</i>	4'497'397	0
<i>Pertes nouvelles rentes d'invalidité</i>	543'160	170'400
<i>Perte, respectivement gain de retraite</i>	127'160	-200'200
<i>Gain décès de nouveaux retraités</i>	0	-2'200
<i>Perte de mortalité</i>	103'272	829'959
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	-21'857	-12'166
<i>Gain décès de rentiers</i>	-376'337	-1'717'479
<b>Total capital de prévoyance retraités le 31.12.</b>	<b>60'305'000</b>	<b>51'262'156</b>

La constitution suite retraite, décès et invalidité correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de la perception de la prestation. Détails sur les formes de perception des prestations choisies lors de la retraite, le décès et l'invalidité:

<b>Formes de perception de la prestation lors de re- traites, décès et invalidité</b>	<b>2011</b>		<b>2010</b>	
	<b>CHF</b>	<b>%</b>	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Capital d'épargne retraite, décès, invalidité	6'832'900		13'647'550	
dont retrait du capital	1'243'985	18%	4'347'849	32%
dont perception de la rente	5'588'915	82%	9'299'701	68%

Conformément à la décision du Conseil de fondation du 15 décembre 2011, les rentes en cours en cours pour l'année actuelle n'ont pas été augmentées, ceci en raison de la situation financière actuelle.

<b>Capital de couverture retraités</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>Modification par rapport à</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>l'année précédente</b>
Capital de couverture rentes de vieillesse	47'407'961	39'809'882	7'598'079
Capital de couverture rentes de conjoints	3'170'659	2'845'443	325'216
Capital de couverture rentes d'invalidité	9'337'226	8'256'261	1'080'965
Capital de couverture rentes d'enfants	389'154	350'570	38'584
<b>Total capital de prévoyance retraités</b>	<b>60'305'000</b>	<b>51'262'156</b>	<b>9'042'844</b>

#### 5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Sur la base des présents comptes annuels, l'expert en caisse de pensions a établi une expertise actuarielle au 31 décembre 2011. Au sens de l'article 53, paragraphe 2 LPP, l'expert confirme ce qui suit:

- Au 31.12.2011 la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet présente un degré de couverture de 99.9% au sens de l'article 44, OPP2. Il existe un petit découvert soumis à déclaration s'élevant à CHF 152'486.
- Le cas échéant, les prestations sont garanties. La fondation offre suffisamment de garantie pour pouvoir s'acquitter de ses obligations courantes.
- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.

#### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives

<b>Bases actuarielles</b>	
Bases appliquées	LPP 2010
Taux d'intérêt technique	3.0%

La LPP 2010 a été choisie en tant que base actuarielle. Les bases techniques LPP 2010 sont fondées sur le recensement statistique de l'effectif des assurés d'importantes caisses de pensions de droit privé des années 2005 à 2009 (tableau des périodes 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Le taux d'intérêt technique se monte à 3%. Le calcul des provisions a été réalisé avec la méthode statique.

<b>Composition des provisions techniques</b>	<b>31.12.2011 CHF</b>	<b>31.12.2010 CHF</b>	<b>Modif. par rapp. année précédente</b>
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie	1'357'000	1'538'000	-181'000
Provision pour les risques décès et invalidité	2'260'000	2'090'000	170'000
Provision pour cas AI en suspens	3'930'000	4'660'000	-730'000
Provision pour taux de conversion	1'150'000	0	1'150'000
<b>Total provisions techniques</b>	<b>8'697'000</b>	<b>8'288'000</b>	<b>409'000</b>

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie sert au financement des coûts d'adaptation lors de changement de bases biométriques. Lors de la première application des nouvelles bases biométriques, cette provision est dissoute – et, selon le centre d'observation des nouvelles bases, à nouveau constituée à raison de 0.5% par année. La provision a été réduite de CHF 181'000 et elle se monte à 2.25% (année précédente 3%) du capital de prévoyance des rentes en cours.

Provisions pour le taux de conversion : le taux de conversion réglementaire est trop élevé en comparaison avec les bases actuarielles actuelles. Les pertes de retraites qui en résultent doivent être couvertes par une provision. La provision couvre les coûts probables des cinq années de retraites suivant le jour fixé du bilan. Il est tenu compte d'un pourcentage de 33% de retraits du capital.

Provision pour les risques décès et invalidité : pour la couverture des fluctuations à court terme, une provision est constituée. Le montant de la provision est calculé selon une méthode de mathématique d'assurance, sur la base de la somme du préjudice attendue au moyen de la répartition totale des préjudices théoriques de risques, en tenant compte des cotisations de risque et de la nouvelle réassurance Stop Loss.

Provisions pour cas AI en suspens : au 31 décembre 2011, la décision concernant l'octroi de prestations d'invalidité est en suspens pour 21 assurés (année précédente : 27). Une provision est constituée pour les cas où la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland devra fort probablement verser des prestations. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs présumées des futures rentes d'invalidité et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité. Sur la base de la réduction des cas AI en suspens, cette provision est réduite de CHF 730'000.

<b>Résultat net du secteur assurance</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Recettes primes de risque</b>	<b>1'520'435</b>	<b>1'417'694</b>
<i>Primes de risque employeur</i>	822'010	772'499
<i>Primes de risque salariés</i>	698'426	645'195
<b>Evolution du risque actuariel</b>	<b>-429'681</b>	<b>931'685</b>
<i>Perte décès, respectivement gain actifs</i>	-54'283	2'200
<i>Préjudices invalidité</i>	-543'160	-170'400
<i>Perte retraite, respectivement gain</i>	-127'160	200'200
<i>Suppression rentes d'enfants</i>	21'857	12'166
<i>Gain décès retraités</i>	376'337	1'717'478
<i>Perte mortalité retraités</i>	-103'272	-829'959
<b>Dépenses assurance</b>	<b>-96'255</b>	<b>-96'816</b>
<b>Modification provisions techniques</b>	<b>-409'000</b>	<b>-2'517'000</b>
<b>Changement de base</b>	<b>-4'497'397</b>	<b>0</b>
<b>Solde évolution du risque</b>	<b>-3'911'898</b>	<b>-264'437</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>-2'045'722</b>	<b>-2'038'601</b>
<b>Intérêt technique sur capital de prévoyance retraités</b>	<b>-1'874'000</b>	<b>-1'670'000</b>
<b>Prestations suite succession LP CGP (part collective)</b>	<b>0</b>	<b>2'024'086</b>
<b>Résultat net du secteur assurance</b>	<b>-7'831'620</b>	<b>-1'948'952</b>

Durant l'année de référence, il y a eu 1 cas de décès d'actif (perte décès CHF -54'283) et 3 nouveaux retraités invalides (somme préjudice CHF -543'160). Les 12 retraites avec avoir accumulé converti en rente ont engendré une perte de CHF -127'160. Les 2 rentes d'enfants expirées prématurément présentent un gain de CHF 21'857. Le gain de CHF 376'337 suite à un cas de décès est à attribuer à un bénéficiaire de rente décédé sans conjoint survivant. La perte de mortalité (coût de longue vie) s'est élevée à CHF -103'272. Dans l'ensemble, il est résulté un solde négatif de l'évolution du risque de CHF -3'911'898, qui est essentiellement à attribuer au changement de base de LPP 2005 à LPP 2010 ainsi qu'à la réduction du taux technique.

#### 5.7 Modifications de bases techniques et hypothèses

A la date du 31.12.2011, les bases de calcul ont été adaptées de LPP 2005 à LPP 2010 et le taux technique de 3.5% à 3.0%. Les coûts en résultant se montent à CHF 5'466'397 et ils sont détaillés ci-après:

<b>Coûts de l'adaptation des bases techniques</b>	<b>CHF</b>
Capitaux de prévoyance retraités (changement à LPP 2010)	1'187'052
Capitaux de prévoyance retraités (réduction du taux technique)	3'310'345
Provision technique pertes retraite	1'150'000
Total intermédiaire	5'647'397
Dissolution provision technique augmentation espérance de vie	- 181'000
Total dépense unique	5'466'397



## 5.8 Degré de couverture selon article 44 OPP2

<b>Degré de couverture selon l'article 44 OPP2</b>	<b>31.12.2011 CHF</b>	<b>31.12.2010 CHF</b>	<b>Modif. par rapp. an précédent</b>
Total des actifs en valeurs vénales	173'766'971	174'947'545	
Déduction des dettes	-1'445'166	-1'299'362	
Déduction de la régulation des passifs	-120'586	-88'646	
<b>Fortune disponible (fd)</b>	<b>172'201'219</b>	<b>173'559'537</b>	<b>-1'358'318</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	103'351'705	107'681'327	
Capital de prévoyance retraités	60'305'000	51'262'156	
Provisions techniques	8'697'000	8'288'000	
<b>Capital de prévoyance nécessaire (cp)</b>	<b>172'353'705</b>	<b>167'231'483</b>	<b>5'122'222</b>
<b>Couverture excédentaire/découvert selon article 44, paragraphe 1, OPP2 (fd ./ cp)</b>	<b>-152'486</b>	<b>6'328'054</b>	<b>6'480'540</b>
<b>Degré de couverture selon article 44, para- graphe 1, OPP2 (fd x 100 / cp)</b>	<b>99.9%</b>	<b>103.8%</b>	

Le degré de couverture selon l'article 44, paragraphe 1, OPP2 s'élève à 99.9% à la date de la clôture du bilan.

## 6 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements

Selon le règlement des placements, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est par conséquent responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution.

En principe, la gestion de la fortune se fait via des mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des Institutional Funds. Les placements immobiliers sont des placements indirects par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services AG. Les placements en titres sont en règle générale des placements indexés.

Le reporting mensuel et le contrôle des investissements sont confiés à Complementa Investment-Controlling AG. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par PFS Pension Fund Services AG.

<b>Catégorie</b>	<b>Mandataire / fonds</b>	<b>Gestionnaire du portefeuille</b>
Obligations CHF	Julius Baer/Syz AM CHF Bond Fund Julius Baer/Syz AM Liquidity Mgmt	Bank Syz & Co. AG Bank Syz & Co. AG
Obligations étrangères	monnaies State Street EMU Government Bond Index Fund CSIF Bond Rest World Currencies State Street European Corporate Bond State Street US Corporate Bond	State Street Global Advisors Credit Suisse Asset Management State Street Global Advisors State Street Global Advisors
Obligations Emerging Markets	JB Local Emerging Bond	Julius Baer
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services AG
Biens immobiliers	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Actions Suisse	State Street MSCI Switzerland CTF	State Street Global Advisors
Actions Europe	State Street MSCI Europe Index CTF	State Street Global Advisors
Actions Amérique du Nord	State Street United States MSCI CTF	State Street Global Advisors

	State Street Canada MSCI CTF	
Actions Pacifique	State Street Australia MSCI CTF State Street Hong Kong MSCI CTF State Street Japan MSCI CTF State Street New Zealand MSCI CTF State Street Singapore MSCI CTF	State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors
Actions Emerging Markets	State Street Daily Active Emerging Markets CTF Sara Pro Institutional Fund Emerging Markets	State Street Global Advisors Bank Sarasin & Cie AG
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 resp. bzw. Secondary 2006, L.P. Actions PFS AG	Partners Group Gestion propre
Hedge Funds	Mesirow Absolute Return Fund Magnitude International Fund Prisma Spectrum Fund	Mesirow Financial Magnitude International Prisma Capital Partners
Commodities	Pictet (CH) Solutions-Institutional Commodities Fund	Pictet & Cie.

Durant l'année de référence, toutes les parts au fonds Pictet (CH) Solutions-Institutional Commodities et au State Street EMU Government Bond ont été vendues.

## 6.2 Utilisation des extensions (article 50, OPP2)

Se fondant sur le règlement des placements en vigueur, la PGG poursuit une stratégie de placement (SAA) qui, pour les points suivants, mène à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2 :

Sur la base de l'article 53, paragraphe 2, OPP2, des placements en Private Equity ne peuvent être effectués que grâce à des placements collectifs diversifiés. La PGG possède cependant 120 titres de PFS Pension Fund Services AG qui, avec une valeur de CHF 49'920, représentent une part de 0.3‰ du portefeuille. Le règlement des placements prévoit cet investissement explicitement dans l'annexe 1:

*„Avec l'utilisation des possibilités d'extension, des placements en Private Equity peuvent aussi directement se faire en actions individuelles non cotées. La part de tels placements en Private Equity peut s'élever au maximum à 1‰ de la somme des placements de la fortune. Le Conseil de fondation estime que, sur la base de cette part extrêmement petite, l'exécution du but de prévoyance n'est pas mis en danger“.*

Le Conseil de fondation confirme qu'il connaît les chances et les risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placements selon l'article 4.8 du règlement des placements et qu'il en tient compte de façon appropriée, par le biais d'une répartition des risques, en fonction des données géographiques et spécifiques aux devises et aux secteurs.

Il a été fait appel à des spécialistes qui, pour l'estimation de la capacité de risque et du choix du Manager, exercent une fonction de conseil et surveillent le respect de la stratégie de placement et les instruments de placement. L'exécution du but de prévoyance, pour autant que prévisible, est aussi garantie d'après l'appréciation de la situation par le contrôleur des investissements.

De plus, le Conseil de fondation dispose d'un A&L-Monitoring périodique, dans lequel il est pris position au sujet du respect des directives de placement ainsi que de l'évolution du risque et du rendement et des recommandations et mesures sont documentées.

Le Conseil de fondation a une organisation appropriée pour le processus de placement et une application correspondante de la stratégie de placement qui garantit le soin dans le choix, la gestion et la surveillance de la situation de la fortune et en particulier du degré de couverture.

Le 20 janvier 2011, le Conseil de fondation a décidé d'une stratégie adaptée à la capacité de risque limitée, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 6.3.

Sur la base de la justification qui précède, le respect du but de prévoyance n'est pas mis en danger ni à court terme, ni à long terme par l'élargissement de la limite de placement selon l'article 50, OPP2.

Ainsi, l'activité de placement tient en tout suffisamment compte des prescriptions de l'article 50, OPP2.

### 6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la performance résulte du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, des provisions actuarielles et la constitution de réserves de fluctuation de valeurs. Conformément aux calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est basée sur les caractéristiques suivantes :

<b>Caractéristiques de la stratégie de placement</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rendement escompté calculé	2.7%	3.5%
Perspective de rendement (revenu espéré)	4.5%	4.9%
Risque historique	6.4%	6.2%
Réserve de fluctuation de valeurs nécessaire en % de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	18.6%	19.5%

La stratégie de placement et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire qui en découle a été déterminée selon les principes courants du „value at risk“. Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation, la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire correspond à 1.5 fois la réserve de fluctuation de valeurs minimale d'une année.

<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>2011 CHF</b>	<b>2010 CHF</b>
Niveau de la réserve de fluctuation de valeur le 1.1	6'328'054	8'247'682
Dissolution	-6'328'054	-1'919'628
<b>Réserve de fluctuation de valeurs selon le bilan</b>	<b>0</b>	<b>6'328'054</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>32'057'789</b>	<b>32'610'139</b>
Réserve de fluctuation de valeurs manquante	32'057'789	26'282'085

## 6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

### 6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2011	31.12.2010	% de la fortune		SAA	Marge de fluctuation	OPP2 Art. 55
	CHF	CHF	2011	2010			
<b>Valeurs nominales</b>	<b>65'378'632</b>	<b>62'189'183</b>	<b>38.0%</b>	<b>35.9%</b>	<b>40%</b>	<b>33-47%</b>	100%
Total liquidités	6'270'686	19'822'363	3.7%	11.4%	2%	1-3%	
Liquidités CHF	6'262'966	19'547'773					
Liquidités monnaies étr.	7'720	274'590					
Créances envers employeur	567'416	536'836	0.3%	0.3%			5%
Créances	241'308	252'745	0.1%	0.1%			
Obligations CHF	35'973'529	25'953'936	20.9%	15.0%	25%	22-28%	
Obligations monnaies étr.	10'557'615	9'952'444	6.2%	5.8%	6%	5-7%	
Obligations Emerging Markets	6'743'219	0	3.9%	0%	4%	3-5%	
Prêts hypothécaires	5'024'859	5'670'859	2.9%	3.3%	3%	2-4%	
<b>Biens immobiliers</b>	<b>46'346'413</b>	<b>41'916'389</b>	<b>27.0%</b>	<b>24.2%</b>	<b>24%</b>	<b>20-28%</b>	30%
<b>Actions</b>	<b>43'446'035</b>	<b>46'863'856</b>	<b>25.3%</b>	<b>27.1%</b>	<b>27%</b>	<b>23-31%</b>	50%
Actions Suisse	14'895'181	15'920'648	8.7%	9.2%	9%	8-10%	
Actions Europe	8'525'919	9'556'947	5.0%	5.5%	6%	5-7%	
Actions Amérique du Nord	10'066'293	6'623'281	5.9%	3.8%	6%	5-7%	
Actions Pacifique	5'011'881	9'610'561	2.9%	5.6%	3%	2.5-3.5%	
Actions Emerging Markets	4'946'761	5'152'419	2.8%	3.0%	3%	2.5-3.5%	
<b>Placements non traditionnels</b>	<b>16'628'317</b>	<b>22'201'686</b>	<b>9.7%</b>	<b>12.8%</b>	<b>9%</b>	<b>7-12%</b>	15%
Private Equity	3'121'187	3'456'595	1.8%	2.0%	1%	0-3%	
Hedge Funds	13'507'130	15'104'916	7.9%	8.7%	8%	7-9%	
Commodities	0	3'640'175	0.0%	2.1%	0%	0-0%	
<b>Placements de la fortune</b>	<b>171'799'397</b>	<b>173'171'115</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		
<b>Protection des devises</b>	<b>4'852'409</b>	<b>4'666'143</b>					
USD Hedge Funds – vente de devises	4'852'409	3'266'300					
USD Hedge Funds- produits protégés	8'476'865	9'852'577	99%	87%	100%	75-125%	
Actions USD	0	1'399'843	0%	21%	0%	0-0%	
Actions JPY	0	0			0%	0-0%	

SAA=Strategische Asset Allocation (stratégie de placement)

<b>Limite OPP2</b>	<b>Quote-part SAA</b>	<b>Part le 31.12.2011</b>	<b>Limite OPP2</b>	<b>Article OPP2</b>
Monnaies étrang. (sans protection)	29%	28.3%	30%	55e

Par la garantie partielle des taux de change, au moyen d'opérations à terme avec la banque de dépôt, le risque de devises est réduit. La part de devises indiquée ci-dessus à la clôture du bilan est présentée de manière nette (part résiduelle de l'exposition des devises après leur protection). Pour l'évaluation des écarts par rapport aux directives OPP2, cette position nette est déterminante.

Au 31 décembre 2011, en ce qui concerne les liquidités, il y a violation de la marge supérieure. Pour les obligations CHF, il y a violation de la marge inférieure. Lors de sa séance du 15 décembre 2011, le Conseil de fondation a décidé de premières mesures pour corriger ces différences et, en même temps et par précaution, il a approuvé une violation temporaire des marges à la fin de l'année.

A part les avoirs de contributions du mois de décembre, il n'y a aucun autre placement auprès de l'employeur.

Toutes les limites uniques selon les articles 54, 54a et 56b, OPP2, ont été respectées.

#### 6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation. L'institution leur accorde des prêts hypothécaires en premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement habité toute l'année, ainsi que pour des résidences de vacances à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur courante (respectivement 65% pour des résidences de vacances), respectivement CHF 750'000 au maximum. Lors de retraites, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe pour des durées de 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt des hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation en fonction des conditions du marché et, durant l'exercice sous révision, il s'est élevé à 2.375%. Les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe de trois et cinq ans sont déterminés journalièrement et ils sont basés sur le cours moyen du taux SWAP des quotes UBS, avec une majoration de 0.8%.

Les assurés qui quittent la fondation, respectivement prennent leur retraite en retirant tout leur capital, peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le crédit doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pour l'exercice sous révision:

<b>Evolution du portefeuille des hypothèques</b>	<b>Nombre d'hypothèques</b>		<b>CHF</b>	
	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Etat le 1.1.</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5'760'859</b>	<b>5'600'859</b>
Nouvelles hypothèques	0	0	0	0
Augmentations			0	70'000
Diminutions / résiliations	-1	0	-578'00	0
Amortissements			-68'000	0
<b>Etat le 31.12.</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>5'024'859</b>	<b>5'670'859</b>
Dont hypothèques à taux fixe	8	8	2'017'859	2'017'859

Le 31 décembre 2011, les prêts hypothécaires atteignaient une moyenne de 52% (année précédente: 54.7%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit :

<b>Nombre de preneurs d'hypothèques</b>	<b>Actifs</b>		<b>Retraités</b>		<b>Tiers</b>	
	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Etat le 31.12.	*5	*5	6	6	7	8

\*Un preneur d'hypothèques a trois tranches d'hypothèques et un preneur d'hypothèques a deux tranches d'hypothèques.

Les tiers sont tous d'anciens destinataires qui, lors de leur sortie, respectivement retraite, et le retrait de l'intégralité de leur capital, ont conservé leur hypothèque auprès de la fondation selon les directives sur les hypothèques.

#### 6.4.3 Private Equity

Le segment Private Equity comprend deux Limited Partnerships de même que des actions de PFS Pension Fund Services AG. En détail, il s'agit des positions suivantes :

<b>Actions</b>	<b>Nombre</b>		<b>Cote CHF</b>	
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
PFS Pension Fund Services AG	120	120	49'920	51'360
<b>Total</b>			<b>49'920</b>	<b>51'360</b>

<b>Limited Partnership</b>	<b>Commitment</b>	<b>Unfunded</b>	<b>Net Asset Value CHF</b>	
	<b>31.12.2011</b>	<b>Commitment</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>CHF</b>	
Partners Group Secondary 2004 L.P.	3'641'718	220'782	988'098	1'276'971
Partners Group Secondary 2006 L.P.	3'641'718	399'596	2'083'169	2'128'264
<b>Total</b>	<b>7'283'436</b>	<b>620'378</b>	<b>3'071'267</b>	<b>3'405'235</b>
<b>Total Private Equity</b>			<b>3'121'187</b>	<b>3'456'595</b>

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Conformément au règlement des placements en vigueur, les placements en monnaies étrangères sont sécurisés. Ci-après les opérations de change à terme en cours à la date du bilan:

<b>Vente de devises le</b>	<b>Monnaie</b>	<b>Montant local</b>	<b>Clôture cours à terme valeur CHF</b>	<b>Cours actuel à terme valeur CHF</b>	<b>Gain le 31.12.2011 CHF</b>	<b>Catégorie de placement</b>
05.04.2012	USD	5'200'000.00	0.921	0.9332		Hedge Funds
			4'789'200	<b>4'852'409</b>	<b>-63'209</b>	
<b>Total opérations de change à terme en cours</b>				<b>4'852'409</b>	<b>-63'209</b>	

Les opérations de change à terme sont couvertes par des investissements correspondants en placements de base en monnaies correspondantes et elles ont été conclues via UBS SA (partie adverse). Pour la couverture de la marge, un contrat de gage a été conclu avec UBS AG, avec une limite de mise en gage de CHF 1'500'000.

## 6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune

Les revenus du placement de la fortune sont détaillés dans le compte d'exploitation. Ci-après, quelques explications supplémentaires.

### 6.6.1 Informations sur le revenu des biens immobiliers

<b>Revenu des biens immobiliers</b>	<b>Revenus en CHF le</b>		<b>Fortune en CHF le</b>	
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Biens immobiliers fondation de placement Turidomus</b>	<b>4'198'716</b>	<b>3'178'404</b>	<b>46'346'413</b>	<b>41'916'389</b>
<i>Groupe de placement Casareal</i>	<i>3'118'499</i>	<i>2'420'111</i>	<i>33'457'930</i>	<i>30'355'102</i>
Versement	1'400'304	1'257'345		
Modification valeur d'inventaire	1'718'195	1'162'766		
<i>Groupe de placement Proreal</i>	<i>1'080'217</i>	<i>758'293</i>	<i>12'888'483</i>	<i>11'561'287</i>
Versement	553'799	519'086		
Modification valeur d'inventaire	526'418	239'207		

Les placements immobiliers sont des placements indirects auprès de la fondation de placement (AST) Turidomus. Les placements sont répartis en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immeubles résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immeubles commerciaux). Le revenu se compose du dividende pour l'année en cours plus/moins la correction de l'évaluation de la valeur d'inventaire des prétentions.

### 6.6.2 Informations sur le revenu de Private Equity

<b>Revenu Private Equity</b>	<b>Revenus en CHF le</b>		<b>Fortune en CHF le</b>	
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Private Equity</b>	<b>167'011</b>	<b>95'770</b>	<b>3'121'187</b>	<b>3'456'595</b>
Actions PFS AG	4'560	23'845	49'920	51'360
Partners Group Secondary 2004 L.P.	61'224	-96'209	988'098	1'276'971
Partners Group Secondary 2006 L.P.	101'227	168'134	2'083'169	2'128'264

### 6.6.3 Informations sur le revenu des Hedge Funds

Revenu Hedge Funds	Revenus CHF le		Fortune CHF le	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
<b>Total Hedge Funds (inclus couverture de devises)</b>	<b>-77'331</b>	<b>573'918</b>	<b>13'507'130</b>	<b>15'104'916</b>
Magnitude International Class A	245'635	-163'370	5'093'474	4'847'839
Prisma Spectrum Fund Ltd	-152'792	234'770	5'229'563	5'382'355
Couverture de devises réalisée	33'875	-83'121		
Couverture de devises non réalisée	-63'209	404'500	-63'209	404'500
Mesirow Absolute Return Fund	-140'840	181'139	3'247'302	4'470'222

Les placements dans les Hedge Funds sont normalement effectués en USD. Afin d'éliminer le risque des devises, pendant l'exercice sous révision, la fondation a effectué des opérations de change à terme pour sécuriser les USD (voir chapitre 6.5). Pour le Mesirow Absolute Return Fund ainsi que le Prisma Spectrum Fund, la couverture de devises est déjà incluse dans le produit, alors que le Magnitude International Fund, à la suite de la vente d'USD est sécurisé à raison de juste 70%. Les Hedge Funds sont ainsi sécurisés dans l'ensemble à raison d'environ 90%.

### 6.6.4. Performance de l'ensemble de la fortune

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune ainsi que des catégories de placement en particulier est la suivante :

Performance des catégories de placement	2011	2010
Liquidités	-4.3%	-2.7%
Obligations CHF	4.7%	3.5%
Obligations monnaies étrangères	6.9%	-17.1%
Obligations Emerging Markets	-3.2%	0.0%
Prêts hypothécaires	2.4%	2.5%
Biens immobiliers	9.6%	4.3%
Actions suisse	-6.4%	1.0%
Actions Europe	-10.8%	-5.7%
Actions Amérique du Nord	2.4%	4.6%
Actions Pacifique	-13.6%	4.5%
Actions Emerging Markets	-17.5%	8.5%
Private Equity	5.4%	2.6%
Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	-1.0%	5.7%
Commodities jusqu'à 02.2011	7.4%	-1.2%
<b>Performance d'ensemble</b>	<b>1.1%</b>	<b>-0.2%</b>

La performance du contrôleur des investissements a été calculée selon la méthode Time Weighted Return (TWR) et déclarée nette (après déduction des coûts des placements indirects de la fortune).



**Performance de l'ensemble de la fortune (résultat net des placements de la fortune par rapport au montant moyen des actifs)**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	174'947'545	168'242'570
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	<u>173'766'971</u>	<u>174'947'545</u>
Valeur moyenne des actifs (non pondérée)	<u>174'357'258</u>	<u>171'595'058</u>
Revenu net du placement de la fortune	1'753'923	443'777
<b>Performance sur l'ensemble de la fortune</b>	<b><u>1.0%</u></b>	<b><u>0.3%</u></b>

6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool en vigueur avec State Street, avec les placements indexés en actions et obligations, la fondation participe à un programme de Securities Lending. Le prêt se fait au sein des canaux collectifs de placements de State Street. La fondation participe à raison de 60% aux revenus réalisés par State Street dans ce programme. Pour les catégories d'actions, les revenus sont indiqués séparément et réinvestis. Pour les placements en obligations, le calcul du revenu se fait à l'intérieur du fonds (sans versement et réinvestissement).

State Street a publié les quote-parts des papiers valeurs prêtés dans le CTF au jour fixé. Ci-après les valeurs des papiers valeurs prêtés, au 31 décembre 2011:

<b>Catégorie</b>	<b>Prêtés le 31.12.2011</b>	<b>Dont dans des Lending Funds (CHF)</b>	<b>Valeur des actions prê- tées (CHF)</b>
Actions Europe	3.81%	6'541'015	249'213
Actions Amérique du Nord	4.82%	5'401'243	260'340
Actions Pacifique	15.31%	3'997'014	611'943
Actions EMMA	2.78%	2'243'890	62'380
Obligations monnaies étrangères mix	10.32%	3'409'204	351'830
<b>Total</b>		<b>21'592'366</b>	<b>1'535'705</b>

Le prêt de papiers valeurs est assuré par State Street Bank et Trust Company en tant qu'"agent", ce qui signifie que la partie adverse pour le CTF est l'emprunteur respectif. State Street Bank et Trust Company, selon leurs propres indications, ne concluent des opérations de prêts qu'avec des emprunteurs de première classe et ils contrôlent ceci régulièrement. Tous les prêts sont protégés au moyen d'une protection au comptant de 102 jusqu'à 105% de la valeur vénale des papiers valeurs prêtés. La valeur vénale est contrôlée chaque jour pour respecter la marge de sécurité („mark to market"). Son montant dépend de la volatilité des papiers valeurs prêtés et elle se monte cependant toujours à au moins 2%. Avec cette disposition, il doit y avoir conformité avec les exigences selon l'ordonnance des placements collectifs FINMA (KKV-FINMA).

## 7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Bilan

#### Actifs

##### 7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position concerne les contributions des salariés et de l'employeur pour le mois de décembre 2010, qui ont été versées intégralement en janvier/février 2012. A part ceci, il n'y a pas d'autre placement auprès de l'employeur.

##### 7.1.2 Créances

<b>Créances</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Avoir impôt anticipé exigible	234'802	249'795
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	6'506	0
Impôt à la source exigible	0	2'950
<b>Total créances</b>	<b>241'308</b>	<b>252'745</b>

L'avoir dû sur l'impôt anticipé est en principe versé durant le 1er trimestre 2012.

##### 7.1.3 Compte de régulation actifs

<b>Compte de régulation actifs</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Versement fondation de placement Turidomus (placements immobiliers)	1'954'103	1'776'431
Prestation de sortie payée en trop exigible	13'471	0
<b>Total compte de régulation actifs</b>	<b>1'967'574</b>	<b>1'776'431</b>

Sur la base d'une information de la fondation de placement Turidomus (demande à l'assemblée des investisseurs), il est prévu que le bénéfice à distribuer pour 2011 s'élève à CHF 48 pour chaque part Casareal, respectivement CHF 43.50 pour chaque part Proreal. Le versement de CHF 1'954'103 pour l'année sous révision sera effectué pour le 31 mai 2012, après la décision de l'assemblée des investisseurs.

## Passifs

### 7.1.4 Autres dettes

Pour ce qui est des autres dettes, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées et qui concernant l'exercice sous révision.

### 7.1.5 Compte de régulation passifs

<b>Compte de régulation passifs</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Contributions pour le fonds de garantie	36'177	47'700
Régulations pour révision et expertises	30'300	26'780
Régulation pour Management Fees et Global Custody	18'600	10'500
Régulation pour honoraires du Conseil de fondation	17'876	0
Régulation pour Complementa Investment Controlling	16'200	0
Autres régulations	1'433	3'666
<b>Total compte de régulation passifs</b>	<b>120'586</b>	<b>88'646</b>

## 7.2 Compte d'exploitation

### 7.2.1. Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

<b>Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>Modif. par rapp. an précédent</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété de logement (LFEPL)	380'500	466'752	-86'252
Versements à la suite de divorces	83'446	173'921	-90'475
<b>Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces</b>	<b>463'946</b>	<b>640'673</b>	<b>-176'727</b>

En tout, 2 personnes (année précédente 6) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL pour de nouveaux objets, respectivement des transformations. En moyenne, CHF 190'250 (année précédente: 77'792) d'avoirs vieillesse ont été retirés par anticipation pour la propriété de logement.

En tout, pour 4 personnes (année précédente 2), une partie de l'avoir vieillesse individuel a été transféré à l'institution de prévoyance du conjoint divorcé.

### 7.2.2 Charges d'assurance

Ce poste comprend les contributions de CHF 36'177 au fonds de garantie, moins une correction de l'année précédente de CHF -1'249 ainsi que la prime de la Zürich Versicherung de CHF 61'327.

### 7.2.3 Frais de gestion du placement de la fortune

<b>Frais de gestion du placement de la fortune</b>	<b>2011 CHF</b>	<b>2010 CHF</b>	<b>Modif. par rapp. an précédent</b>
Coûts pour conseils en investissements	73'217	60'561	12'656
Frais pour comptabilisation des papiers valeurs, respectivement Global Custody	19'872	19'798	74
Taxes perçues séparément pour placements indirects	69'944	60'735	9'209
Droits de timbres / impôts chiffre d'affaires fédéral	20'906	78	20'828
Frais de gestion hypothèques des destinataires	5'910	6'083	-173
<b>Total frais de gestion du placement de la fortune</b>	<b>189'849</b>	<b>147'255</b>	<b>42'594</b>

A part ceci, il n'y a pas eu de coûts séparés perçus pour la gestion de la fortune. Pour les placements indirects, les coûts de gestion de la fortune sont généralement déduits de la Net Asset Value (NAV) et ils ne peuvent pas être indiqués explicitement dans le compte d'exploitation. Pour les canaux de placement suivants, ces coûts sont indiqués sous forme de Total Expense Ratio (TER). Le TER comprend en substance les taxes courantes pour la gestion du portefeuille, l'administration et le dépôt.

<b>Canal</b>	<b>Volumes 31.12.2011</b>	<b>Volumes 31.12.2010</b>	<b>Durée</b>	<b>Volumes pondérés</b>	<b>TER</b>	<b>TER CHF</b>
Syz AM Liquidity Mgmt Fund CHF B2	9'004'252	-	0.08	750'354.34	0.10%	<b>750</b>
Syz AM CHF Bonds C2	26'969'277	25'953'936	1.00	26'461'606.26	0.04%	<b>9'923</b>
SSgA EMU Government Bond (EGBI) IF	-	9'952'444	0.08	829'370.33	0.04%	<b>227</b>
SSgA Euro Corp Bond Index Fund	3'402'788	-	0.42	1'417'828.33	0.04%	<b>1'041</b>
SSgA US Corp Bond Index Fund	3'745'623	-	0.42	1'560'676.24	0.04%	<b>1'146</b>
Credit Suisse Bonds Rest of World Currencies	3'409'204	-	0.33	1'136'401.33	0.06%	<b>682</b>
Julius Baer Multibond Local Emma Bond Fund	6'743'219	-	0.83	5'619'349.17	1.15%	<b>64'623</b>
SSgA MSCI Switzerland Index CTF	14'895'181	15'920'648	1.00	15'407'914.61	0.06%	<b>8'860</b>
SSgA MSCI Europe Index CTF	8'525'919	9'556'947	1.00	9'041'433.10	0.06%	<b>5'199</b>
SSgA MSCI US Index CTF	9'166'878	5'815'591	1.00	7'491'234.60	0.03%	<b>2'060</b>
SSgA MSCI Canada Index CTF	899'415	634'333	1.00	766'873.94	0.06%	<b>441</b>
SSgA MSCI Pacific Index CTF	5'011'881	9'610'561	1.00	7'311'220.97	0.06%	<b>4'204</b>
SSgA Daily Active EMMA In- dex CTF	2'243'890	2'725'901	1.00	2'484'895.80	1.07%	<b>26'464</b>
Sara Pro Emerging Markets	2'702'871	2'426'514	1.00	2'564'692.71	0.06%	<b>1'539</b>
Turidomus Casareal	33'457'930	30'399'808	1.00	31'928'869.00	0.34%	<b>108'558</b>
Turidomus Proreal	12'888'482	11'782'048	1.00	12'335'264.78	0.26%	<b>32'072</b>
Magnitude Master Trust	5'093'474	4'768'681	1.00	4'931'077.58	1.04%	<b>51'527</b>
Mesirow Absolute Return Fund	3'247'301	4'504'560	1.00	3'875'930.50	1.10%	<b>42'635</b>

Prisma Spectrum Fund	5'229'563	5'382'355	1.00	5'305'958.95	1.45%	<b>78'804</b>
Partners Group Secondary 2004, L.P.	988'098	1'397'882	1.00	1'192'989.92	3.69%	<b>44'023</b>
Partners Group Secondary 2006, L.P.	2'083'170	2'032'146	1.00	2'057'657.84	2.16%	<b>44'497</b>
Pictet Solutions Commodity Fund	-	3'400'216	0.17	566'702.61	0.56%	<b>3'174</b>
<b>Total</b>						<b>532'448</b>

Conformément à l'article 48a, alinéa 3, OPP2, entré en vigueur le 1er janvier 2012, si les coûts de gestion de la fortune d'un placement ne peuvent pas être indiqués, le montant de la fortune investie dans ce placement doit être indiqué séparément dans l'annexe des comptes annuels. Pour les placements suivants, les informations sur les coûts de gestion de la fortune sont manquantes dans le fonds particulier compris dans le canal:

<b>Placement</b>	<b>Dénomination ou ISIN</b>	<b>Volumes 31.12.2011 in CHF</b>
Sara Pro Emerging Markets	CH0019515730	2'702'868
Magnitude Master Trust	XD0043757794	5'093'474
Mesirow Absolute Return Fund	Mesirow-AB	3'247'301
Prisma Spectrum Fund	Prisma-EA	5'229'563

En totalité, des coûts d'administration de la fortune directs et indirects ont ainsi été générés durant la période de référence pour approximativement CHF 652'353 (CHF 189'849 – CHF 69'944 + CHF 532'448), sans coûts des fonds particuliers sous-jacents. Ceci correspond à environ 0.38% des placements de la fortune au jour fixé du bilan.

#### 7.2.4 Frais d'administration

<b>Frais d'administration</b>	<b>2011 CHF</b>	<b>2010 Modif. par rapp. CHF</b>	<b>an précédent</b>
Frais de révision	22'012	22'060	-48
Honoraires d'experts	29'441	25'963	3'478
Coûts de formation et frais Conseil de fondation	36'479	40'833	-4'354
Frais de gestion PFS AG	304'210	308'453	-4'243
Taxes autorité de surveillance	3'850	4'150	-300
Autres frais d'administration	8'156	17'186	-9'030
<b>Total frais d'administration</b>	<b>404'149</b>	<b>418'645</b>	<b>-14'497</b>

Sur la base de 1'164 (année précédente 1'118) assurés actifs et retraités (sans enfants), au 31 décembre 2011, les frais d'administration s'élèvent à CHF 347 (année précédente: CHF 374) par destinataire.

A la suite de la réforme de la structure de la LPP, les taxes de l'autorité de surveillance sont nouvellement indiquées séparément dans l'annexe.

Les autres frais d'administration comprennent CHF 7'188 coûts d'impression et de traduction, CHF 580 contribution de la PGG pour des séminaires de préparation à la retraite, CHF 388 pour autres taxes et impôts – sans les taxes de l'autorité de surveillance. Sur la base de la décision du Conseil de fondation du 30 janvier 2003, la PGG participe aux séminaires de préparation à la retraite à raison de CHF 290 par participant.

## **8 Demandes de l'autorité de surveillance**

Avec ce rapport, il est donné suite aux demandes suivantes:

- Les indications de dates d'entrée en vigueur des règlements ont été corrigées.
- Les entrées et sorties des catégories de retraités sont indiquées.
- Une nouvelle expertise actuarielle a été établie et son message central développé.
- Le respect des articles 54a et b, OPP2 est expressément confirmé.

## **9 Autres informations relatives à la situation financière**

### *9.1 Rétrocessions*

Durant l'exercice sous révision, aucune rétrocession au sens de la décision du Tribunal fédéral (BGE 132 III 460) n'a été déclarée.

### *9.2 Révision impôt sur le chiffre d'affaires et impôt anticipé*

Dans les comptes annuels 2010, au point 9.3, il était question de discussions en cours avec l'Administration fédérale des impôts ESTV. Elles concernent l'impôt sur le chiffre d'affaires pour achats de titres et du remboursement de l'impôt anticipé sur des dividendes d'actions suisses. Il n'y a eu aucun nouvel événement dans ce contexte jusqu'à la fin de l'année de référence. Il appartient à l'ESTV d'édicter son point de vue sous forme écrite, respectivement de promulguer une décision formelle selon l'article 42, VStG. Il a été jusqu'à maintenant renoncé au remboursement des impôts anticipés de l'année 2009 (janvier à juin) d'un montant de CHF 24'479.49. Il y aura prescription à fin 2012 pour le délai d'annonce du remboursement.

## **10 Evénements postérieurs à la date du bilan**

Il n'y a aucun événement notable.

**Rapport de l'organe de contrôle**  
au Conseil de fondation de la**Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland, Kloten**

En tant qu'organe de contrôle, nous avons examiné la conformité à la législation des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe), de la gestion des affaires et du placement de la fortune ainsi que des comptes de vieillesse de la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

La responsabilité des comptes annuels, de la gestion des affaires, du placement de la fortune ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à les vérifier et à en émettre une appréciation. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée sur la base des standards de vérification suisses, qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à ce que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une certitude raisonnable. Dans les comptes annuels, nous avons examiné les postes et les indications fournies au moyen d'analyses et d'enquêtes sur la base de sondages. En outre, nous avons examiné l'application des principes déterminants pour la tenue et la présentation des comptes et le placement de la fortune ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors du contrôle de la gestion des affaires, nous analysons si les dispositions légales, respectivement réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des contributions, le versement des prestations ainsi que le respect des prescriptions concernant la loyauté dans la gestion de fortune sont respectés. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour émettre notre jugement.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion des affaires, le placement de la fortune ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels indiquent un découvert de CHF 152'486 et un degré de couverture de 99.9%. Sur la base de l'article 35a, paragraphe 2, OPP2, nous devons observer si les placements sont en accord avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en état de découvert. Selon notre évaluation, nous observons que

- dans sa tâche de direction, le Conseil de fondation s'acquitte activement, conformément à la situation et de manière compréhensible du choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque donnée, comme indiqué dans l'Annexe des comptes annuels sous point 6 ;
- dans la réalisation du placement de la fortune, le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales, et a déterminé en particulier la capacité de risque dans l'appréciation de l'ensemble des actifs et des passifs, conformément à la situation financière effective de même que la structure et l'évolution attendue de l'effectif des assurés ;
- les placements auprès de l'employeur correspondent aux prescriptions légales ;
- le placement de la fortune est réalisé dans le respect des explications ci-dessus et est en accord avec les prescriptions des articles 49a et 50, OPP2 ;
- le Conseil de fondation, après concertation avec l'expert pour la prévoyance professionnelle, a décidé des mesures à prendre, en cas de besoin, en vue d'éliminer le découvert et s'est tenu aux devoirs d'information des destinataires;
- le Conseil de fondation nous a en plus confirmé qu'il va poursuivre la surveillance et que, en cas de changement de situation, il adaptera les mesures.

Nous observons que la possibilité d'éliminer le découvert et d'améliorer la capacité de risque concernant le placement de la fortune sont aussi dépendants d'événements non prévisibles, par exemple l'évolution des marchés des placements et auprès de l'employeur.